



Mairie  
de  
**VALLÈGUE**  
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 19/01/2023

Reçu en préfecture le 19/01/2023

Publié le

ID : 031-213105661-20230118-DB20230101-DE



*République Française*

## Extrait du registre des délibérations

### COMMUNE DE VALLÈGUE

**Délibération n° 2023-01-01**

SEANCE DU 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 12 janvier 2023

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, ROUX Patrick, TUDELA François, GALTIER Patrice, RICHER Pascale, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, SABLAYROLLES Evelyne, ZINDEL Laurent, PINAUD Jérôme, MALET Jacques

Pouvoirs : **ESCRIEUT Patrice** a donné procuration à ROUX Patrick, **GUILLES Bernard** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis, **BEY-CREUX Céline** a donné procuration à RICHER Pascale.

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

**Objet : DM n°8 - Acquisition d'arbres pour l'école en section d'investissement**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres présents la délibération DB 2022-05-03 du 18 mai 2022 approuvant l'achat et la plantation d'arbres à l'école par Monsieur Patrick CALVET, paysagiste à RENNEVILLE (31290), selon le devis n°19 du 5 mai 2022.

Cette acquisition nécessite une inscription à la section investissement du budget 2022, dont voici la proposition de décision modificative n° 8 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21 21-265 : plantation arbres école		2 600.00 €
D 21 84-250 : Aco placards mairie	1 800.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 800.00 €</b>	<b>2 600.00 €</b>
D 23 13-241 : isolation combles mairie	800.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>800.00 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

**DECIDE** : D'APPROUVER cette DM n°8

**ADOPTÉ** : à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmission au représentant de l'Etat le : 19/01/2023

Publicité électronique le : 19/01/2023